



Identifiants
de connexion
Internet :

Numéro de contrat : 21618575
Mot de Passe : HaLEHi

Occupant :
Adresse du lieu
desservi :

SAS HECTARE
IMPASSE JOSEPHINE BAKER
111 CHEMIN DE LACOMBE
CPT GENERAL LOTISSEMENT enclos des sources
31600 MURET

T65534

CA MURETAIN AGGLO
SIRET 200 068 641 00071 - TVA FR05200068641

N° URGENCE: 05 67 20 66 80

Accueil :
Hôtel de Ville - EAU DE MURET
27 rue des Castelmelh BP 60207
31605 MURET CEDEX

Horaires :
Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi: 9h - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h
Tél: 05 67 20 66 80
Portail Internet : <https://eaudemuret.mairie-muret.fr>

INFORMATION :

----- RAPPEL -----
* Vous disposez d'un délai de 10 jours pour contester,
par écrit, cette facture.
* Vérifiez régulièrement l'index de votre compteur pour
contrôler votre consommation et constater d'éventuelles
fuites.
* Pensez à protéger votre compteur contre le gel car les
conséquences d'une détérioration seraient à votre
charge.
* Réservez toujours un accès au compteur pour
l'opération de relève
* En cas de départ, merci de prendre contact avec le
service EAU de MURET



SAS HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMINIENNES
RN113
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Facture estimative n° 2023-E / 19922 du 07/07/2023

Eau

Estimation du 1er semestre

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

0 m³

Abonnement

Montants
7,17

Total de la facture

7,17

Montant total à payer avant le 31/08/2023

7,17 €

Toute facture non réglée à échéance sera majorée d'une pénalité de 12€

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SAS HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMINIENNES
RN113
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA031000011000000000001992223

ICS : FR09ZZZ610657

Référence : 4 XE 23 000000000019922 Q 105 23

Montant :

7,17 €

Créancier : REGIE EAU DE MURET

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

011210500236 HECTARE

941144000186 47150000000000199220310004961706

717

Facture estimative n° 2023-E / 19922 du 07/07/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Estimé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
21607698	C23FD002547	030	07/07/2023	E					0
Consommation totale estimée									0

Consommation facturée (m3)	0
----------------------------	---

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix U.	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement Eau		4 mois	20,40000	6,80	0,37 (5,50%)	7,17
Total de votre facture				6,80	0,37	7,17
Montant total à payer				6,80	0,37	7,17

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252a du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau: Frais liés au fonctionnement du service pour la production, le traitement et la distribution d'eau potable jusqu'au compteur.

Collecte et traitement des eaux usées : Frais liés au fonctionnement du service pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ou contrôle des assainissements non collectifs .

Organismes publics : *Lutte contre la Pollution Domestique et Modernisation des réseaux de collecte*

Redevances destinées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux et aide financièrement les communes à s'équiper conformément à ses orientations.

MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION

Par TIP ou par chèque : (Ne pas modifier le montant du TIP, ne pas plier, n'utiliser ni adhésif, ni trombone, ni agrafe)

Par TIP * Envoyez le TIP daté et signé dans l'enveloppe jointe à la facture (accompagné d'un RIB si vous l'utilisez pour la première fois).

Par chèque * Si vous payez par chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC), envoyez le accompagné du TIP non signé et utilisez l'enveloppe jointe à la facture.

Par Internet : Connexion sur le site <https://eaudemuret.mairie-muret.fr> (vos identifiant et mot de passe figurent en haut à droite de votre facture).

En numéraires, carte bancaire : Veuillez-vous rendre, muni de votre facture, au service Eau de MURET.

Par virement bancaire : IBAN : FR76 1007 1310 0000 0020 0255 121 ; BIC : TRPUFRP1 (Merci de préciser le n° de facture dans le libellé du vrt)

POUR VOS PROCHAINES FACTURES , OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT BANCAIRE (mensualisation ou prélèvement automatique à l'échéance)